

Observations sur la mise en œuvre de la nouvelle norme sur les produits des activités ordinaires par les sociétés ouvertes canadiennes

OCTOBRE 2018

AVERTISSEMENT

La présente publication, préparée par Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), fournit des indications ne faisant pas autorité.

CPA Canada et les auteurs déclinent toute responsabilité ou obligation pouvant découler, directement ou indirectement, de l'utilisation ou de l'application de cette publication.

© 2018 Comptables professionnels agréés du Canada

Tous droits réservés. Cette publication est protégée par des droits d'auteur et ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise de quelque manière que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie, enregistrement ou toute autre méthode) sans autorisation écrite préalable.

Pour obtenir des renseignements concernant l'obtention de cette autorisation, veuillez écrire à permissions@cpacanada.ca.

Table des matières

Contexte	1
L'étude	2
Principales observations	2
Effet quantitatif de la nouvelle norme sur l'état des résultats	3
Effet quantitatif de la nouvelle norme sur le solde d'ouverture des capitaux propres de 2018	5
Méthode d'application de la nouvelle norme sur les produits	7
Présentation et informations à fournir	9
Conclusion	9
Annexe A : Étendue et méthode	10

Contexte

Les sociétés ouvertes canadiennes dont l'exercice correspond à l'année civile ont commencé l'application d'une nouvelle norme de comptabilisation des produits des activités ordinaires au premier trimestre de 2018. Pour la plupart de ces sociétés, la nouvelle norme est IFRS® 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*; celles qui appliquent les PCGR des États-Unis adoptent une norme similaire, l'ASC 606. Ces nouvelles normes découlent d'un projet mené conjointement par l'International Accounting Standards Board (IASB) et le Financial Accounting Standards Board (FASB) des États-Unis. Bien qu'elles diffèrent sur certains points, les deux normes sont pratiquement identiques. Dans le présent document, elles sont traitées comme une seule norme appelée « nouvelle norme sur les produits ».

La nouvelle norme sur les produits reflète un modèle comptable différent de celui des normes précédemment en vigueur selon les IFRS et les PCGR des États-Unis. Les anciennes normes sur les produits des activités ordinaires étaient davantage fondées sur la notion de transfert des risques et des avantages; la nouvelle norme se concentre généralement sur l'identification des obligations de prestation dans les contrats conclus entre un fournisseur et un client. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés au moment où l'obligation de prestation est remplie. Pour des renseignements supplémentaires concernant la nouvelle norme sur les produits, consultez [*IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients : Ressources externes*](#) sur le site de CPA Canada.

L'organisation accorde de l'importance aux points de vue et aux réactions de ses membres. Les commentaires doivent être adressés à :

Rosemary McGuire, CPA, CA

Directrice
Recherche, orientation et soutien
Comptables professionnels agréés
du Canada
277, rue Wellington Ouest
Toronto (Ontario) M5V 3H2
rmcguire@cpacanada.ca

Michael Massoud, CPA, CA, CPA (Illinois, É.-U.)

Directeur de projets
Recherche, orientation et soutien
Comptables professionnels agréés
du Canada
277, rue Wellington Ouest
Toronto (Ontario) M5V 3H2
mmassoud@cpacanada.ca

L'étude

La nouvelle norme sur les produits était attendue avec impatience. On avait en effet beaucoup parlé de la probabilité qu'elle donne lieu à des changements importants dans la pratique. CPA Canada a effectué la présente étude pour mieux comprendre les effets de l'adoption de la nouvelle norme sur les états financiers.

L'étude comportait l'examen des états financiers de 60 sociétés ouvertes canadiennes pour le premier trimestre de 2018 (T1 2018), c'est-à-dire les premiers états financiers présentant les effets de l'adoption de la nouvelle norme sur les produits. Parmi les sociétés visées par l'examen, 45 étaient incluses dans l'indice composé S&P/TSX (Bourse de Toronto) et les 15 autres étaient prises en compte dans l'indice composé S&P/TSX de croissance (Bourse de croissance TSX). Ces sociétés étaient issues de tous les secteurs. La fin de leur exercice était le 31 décembre 2017 ou le 28 janvier 2018. La majorité des 60 sociétés présentaient leur information financière selon les IFRS, tandis que 10 appliquaient les PCGR des États-Unis. Des renseignements complémentaires sur l'échantillon figurent à [l'annexe A : Étendue et méthode](#).

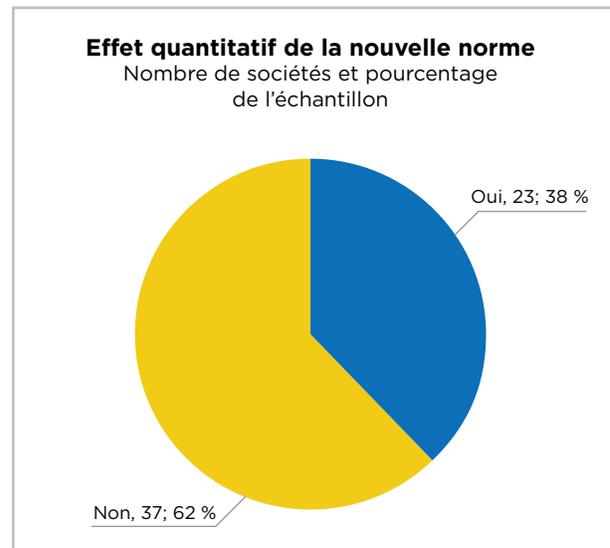
Comme la taille de l'échantillon est limitée, il faut faire preuve de prudence au moment de formuler des conclusions générales.

Principales observations

Bien que la nouvelle norme sur les produits introduise un modèle de comptabilisation des produits des activités ordinaires sensiblement différent, les résultats financiers de la plupart des sociétés n'ont pas été considérablement touchés. Pour le premier trimestre de 2018, 95 % des sociétés (57 sociétés) ont mentionné que l'effet net de l'adoption de la nouvelle norme sur les produits était non significatif ou représentait moins de 2 % des produits des activités ordinaires.

Soixante-deux pour cent des sociétés (37 sociétés) ont déclaré que l'effet de l'adoption de la nouvelle norme sur les produits était non significatif et qu'elles n'avaient pas quantifié l'effet.

FIGURE 1 : NOMBRE ET POURCENTAGE DE SOCIÉTÉS AYANT QUANTIFIÉ L'EFFET DE LA NOUVELLE NORME SUR LES PRODUITS AU T1 2018



Pour la plupart des autres sociétés (38 % ou 23 sociétés) qui avaient quantifié l'effet, cet effet représentait moins de 2 % des produits des activités ordinaires, du résultat net et du solde d'ouverture des résultats non distribués. Seulement 15 % des sociétés (9 sociétés) ont indiqué que l'effet de l'adoption de la nouvelle norme était supérieur à 2 % du résultat net au T1 2018.

- Les sociétés du secteur Communications et médias ont été les plus touchées, 3 des 4 sociétés de ce secteur ayant quantifié un effet sur le résultat net supérieur à 2 %.
- Au moment de l'adoption de la nouvelle norme sur les produits, 58 % des sociétés (35 sociétés) ont opté pour l'application rétrospective modifiée.
- Pour 38 % des sociétés (23 sociétés), la ventilation des produits des activités ordinaires était plus détaillée dans les notes par suite de l'adoption de la nouvelle norme sur les produits.

Effet quantitatif de la nouvelle norme sur l'état des résultats

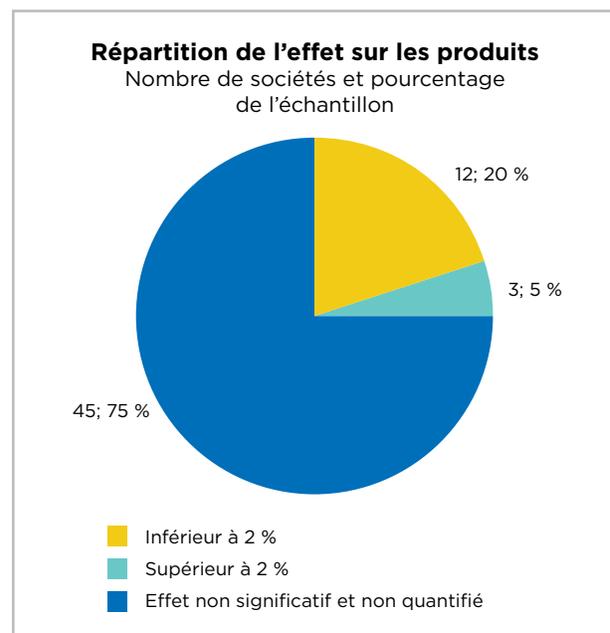
Les figures 2 à 5 analysent l'importance de l'effet de la nouvelle norme, tant sur les produits des activités ordinaires que sur le résultat net.

Effet sur les produits des activités ordinaires

Selon la figure 2, 75 % des sociétés (45 sociétés) ont mentionné que l'effet de l'adoption de la nouvelle norme sur les produits était non significatif, mais qu'elles ne l'avaient pas quantifié. Parmi les 15 autres sociétés (25 %), 12 ont déclaré que l'effet sur les produits des activités ordinaires découlant de l'adoption de la nouvelle norme était inférieur à 2 %, et seulement 3 d'entre elles ont quantifié un effet supérieur à 2 %.

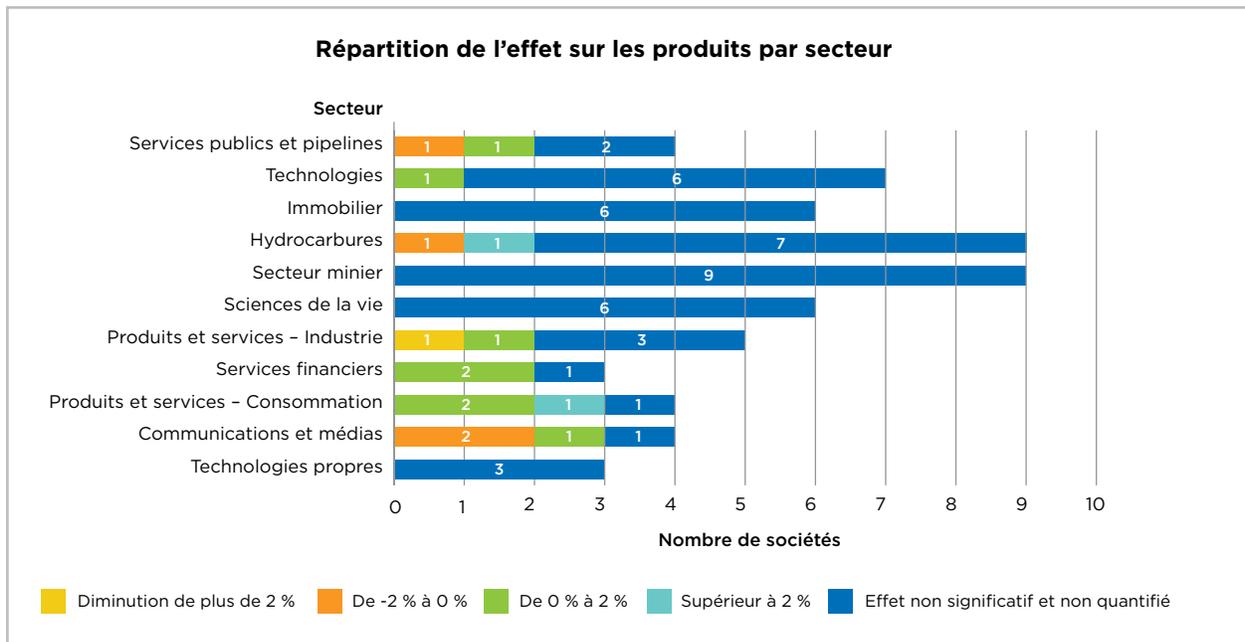
Selon la figure 3, seulement 3 sociétés (toutes de secteurs différents : Hydrocarbures, Produits et services – Industrie et Produits et services – Consommation) ont présenté un effet de l'adoption de la nouvelle norme supérieur à 2 % des produits des activités ordinaires. Chaque société a justifié cet effet au moyen de différents facteurs. Par exemple, une société du secteur Produits et services – Consommation a mentionné que la hausse des produits des activités ordinaires était principalement attribuable à un changement dans le traitement comptable

FIGURE 2 : EFFET DE L'ADOPTION DE LA NOUVELLE NORME SUR LES PRODUITS PRÉSENTÉS AU T1 2018



des cotisations au fonds de publicité reçues, qui sont maintenant présentées à titre de produits des activités ordinaires plutôt qu'en réduction des coûts. D'autres sociétés ont aussi mentionné des problèmes de reclassement similaires.

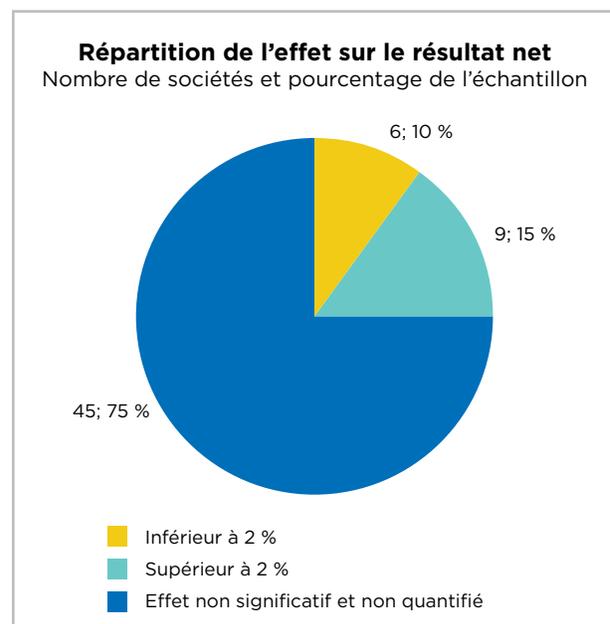
FIGURE 3 : EFFET DE L'ADOPTION DE LA NOUVELLE NORME SUR LES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES PRÉSENTÉS AU T1 2018, PAR SECTEUR



Effet sur le résultat net

Soixante-quinze pour cent des sociétés (45 sociétés) ont mentionné que l'effet de l'adoption de la nouvelle norme sur les produits était non significatif et qu'elles ne l'avaient pas quantifié. Parmi les 15 autres sociétés (25 %), 6 ont déclaré que l'effet de l'adoption de la nouvelle norme sur le résultat net était inférieur à 2 %, et 9 d'entre elles ont quantifié un effet supérieur à 2 %.

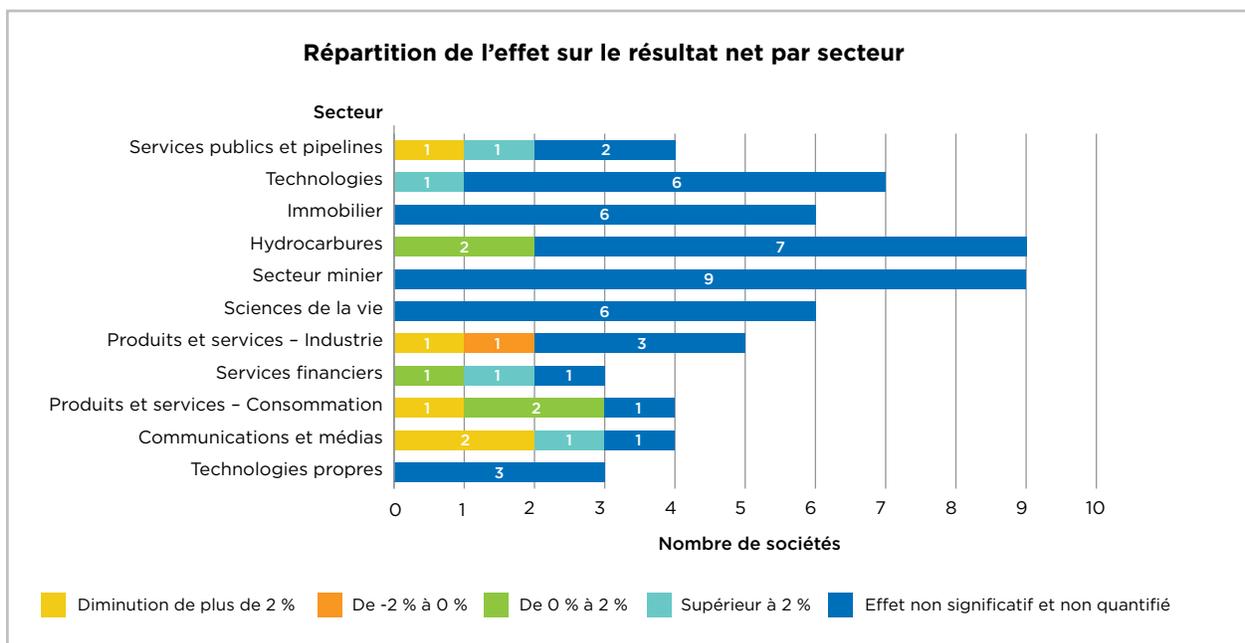
FIGURE 4 : EFFET DE L'ADOPTION DE LA NOUVELLE NORME SUR LE RÉSULTAT NET PRÉSENTÉ AU T1 2018



Selon la figure 5, les sociétés du secteur Communications et médias ont été les plus touchées par la nouvelle norme sur les produits. Trois des quatre sociétés de ce secteur ont quantifié un effet sur le résultat net supérieur à 2 %.

L'information fournie sur les causes de l'effet de l'adoption de la nouvelle norme sur le résultat net présenté au premier trimestre a varié en fonction des secteurs. Par exemple, dans le secteur Communications et médias, les sociétés pour lesquelles l'effet était supérieur à 2 % ont indiqué que l'effet sur le résultat net était en partie causé par des problèmes de comptabilisation des produits des activités ordinaires associés aux accords à composantes multiples.

FIGURE 5 : EFFET DE L'ADOPTION DE LA NOUVELLE NORME SUR LE RÉSULTAT NET PRÉSENTÉ AU T1 2018, PAR SECTEUR



Effet quantitatif de la nouvelle norme sur le solde d'ouverture des capitaux propres de 2018

Selon la figure 6, 65 % des sociétés (39 sociétés) ont mentionné que l'effet de l'adoption de la nouvelle norme sur les produits était non significatif et qu'elles ne l'avaient pas quantifié. Parmi les 21 autres sociétés (35 %), 12 ont déclaré que l'effet de l'adoption de la nouvelle norme sur le solde d'ouverture des capitaux propres de 2018 était inférieur à 2 %, et 9 d'entre elles ont quantifié un effet supérieur à 2 %.

Parmi les 9 sociétés qui ont quantifié un effet de l'adoption de la nouvelle norme sur le solde d'ouverture des capitaux propres de 2018 supérieur à 2 %, 4 ont procédé à une application rétrospective intégrale dans le cadre de l'adoption de la nouvelle norme sur les produits et les 5 autres ont appliqué la méthode rétrospective modifiée (voir ci-après la description des méthodes transitoires).

Les sociétés du secteur Communications et médias ont été les plus touchées, 3 des 4 sociétés ayant indiqué que l'effet de l'adoption de la nouvelle norme avait donné lieu à une augmentation de plus de 2 % du solde d'ouverture des capitaux propres de 2018.

FIGURE 6 : EFFET DE L'ADOPTION DE LA NOUVELLE NORME SUR LE SOLDE D'OUVERTURE DES CAPITAUX PROPRES DE 2018

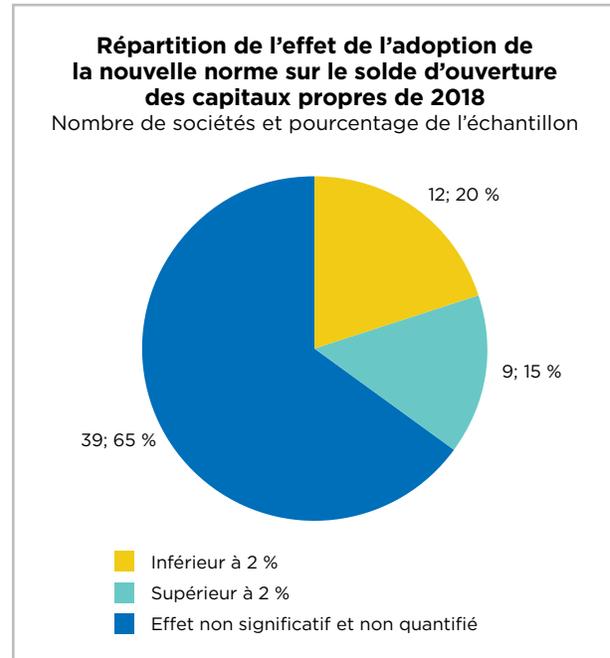
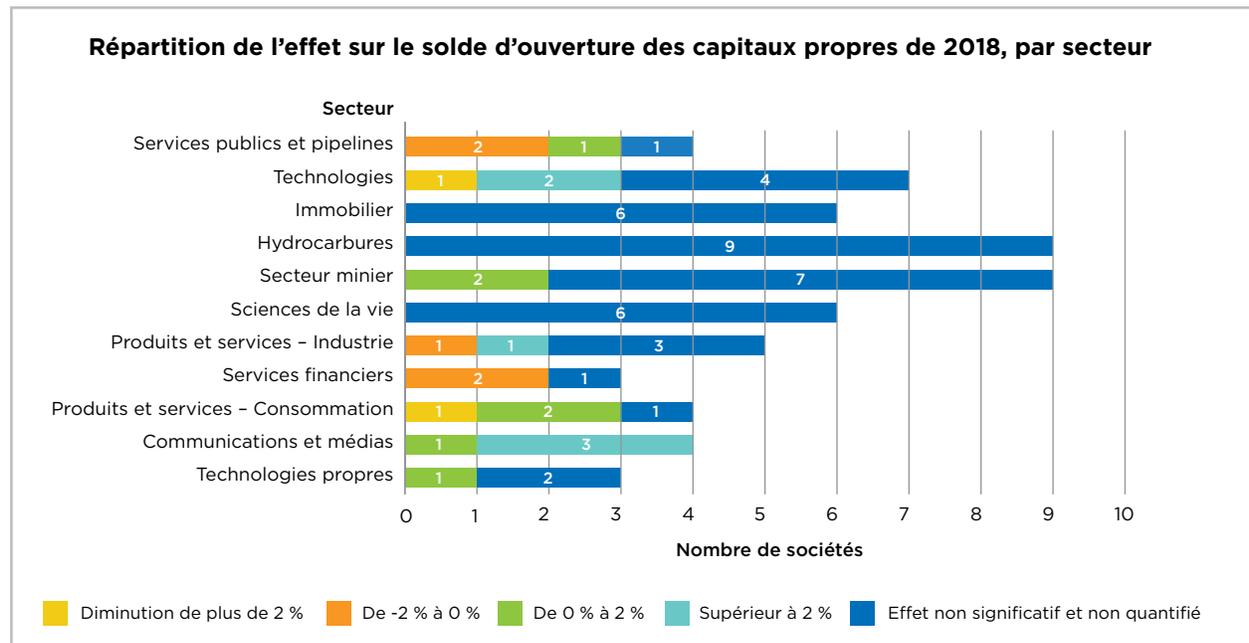


FIGURE 7 : EFFET DE L'ADOPTION DE LA NOUVELLE NORME SUR LE SOLDE D'OUVERTURE DES CAPITAUX PROPRES DE 2018, PAR SECTEUR



Méthode d'application de la nouvelle norme sur les produits

La nouvelle norme sur les produits permet le recours à deux méthodes d'application :

1. L'application rétrospective intégrale, qui exige que soient ajustées les informations de toutes les périodes précédentes pour qu'elles reflètent les nouvelles dispositions.
2. L'application rétrospective modifiée, selon laquelle les informations comparatives ne doivent pas être retraitées et l'effet cumulé de l'adoption de la nouvelle norme sur les produits est inclus dans le solde d'ouverture des capitaux propres.

Parmi les sociétés qui ont adopté la nouvelle norme sur les produits, 58 % (35 sociétés) ont opté pour l'approche modifiée, tandis que 34 % (20 sociétés) ont appliqué l'approche rétrospective intégrale. Les autres (8 %, ou 5 sociétés) n'ont pas présenté de méthode d'application et elles ont toutes indiqué que l'effet était non significatif. La méthode de l'application rétrospective intégrale a été la plus couramment utilisée dans les trois secteurs suivants : Hydrocarbures (4 sociétés), Communications et médias (3 sociétés) et Technologies (3 sociétés).

FIGURE 8 : MÉTHODE D'APPLICATION

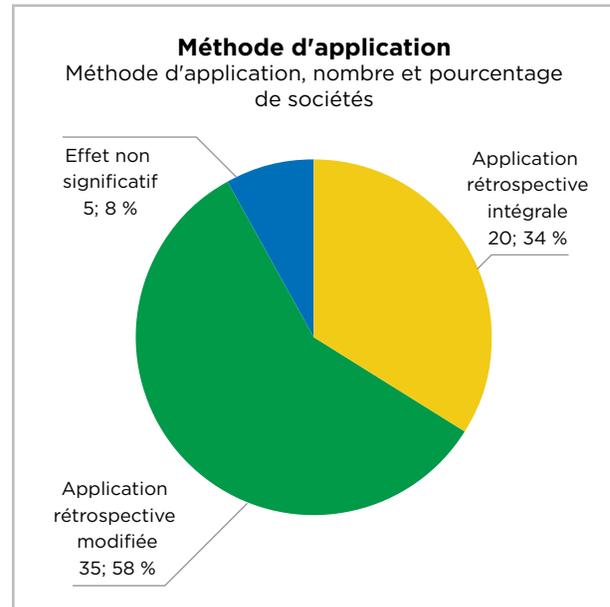
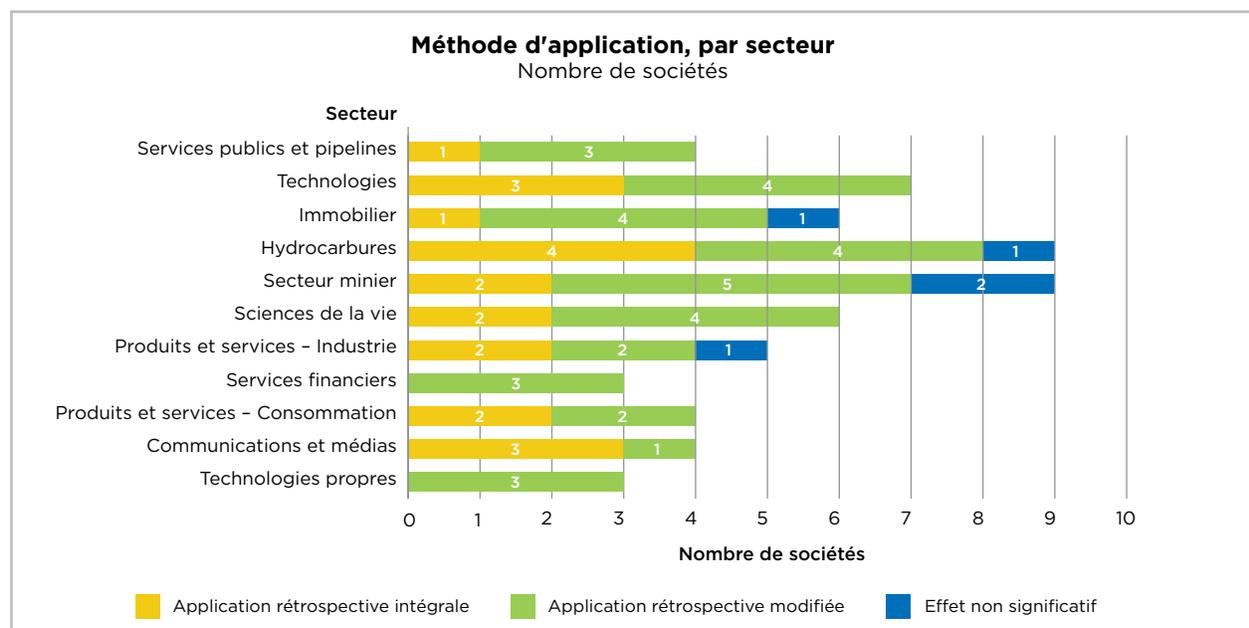


FIGURE 9 : MÉTHODE D'APPLICATION, PAR SECTEUR

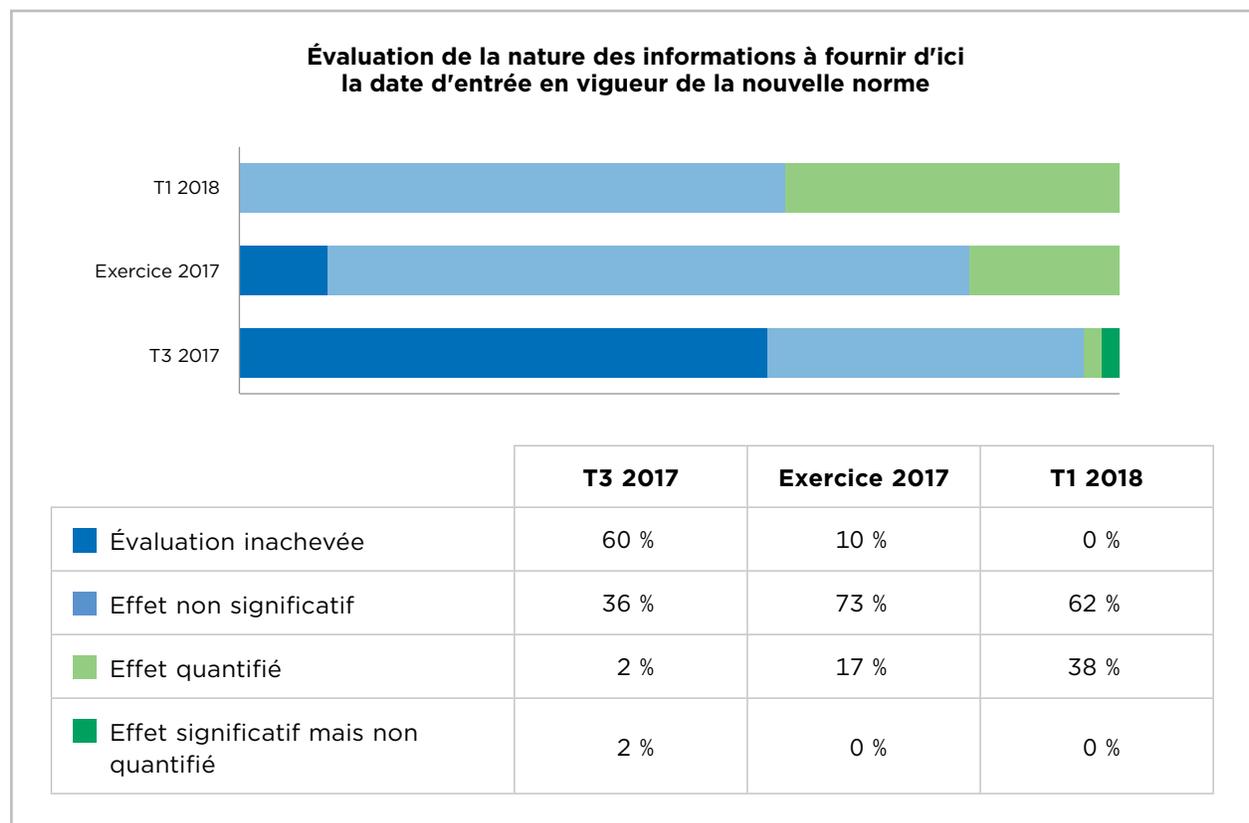


Évaluation de la nature des informations à fournir d'ici la date d'entrée en vigueur de la nouvelle norme

En prévision de l'adoption de la nouvelle norme, les sociétés devraient prendre en considération les informations qu'elles sont tenues de fournir pour aider les utilisateurs à comprendre l'effet potentiel de l'adoption de la nouvelle norme et les progrès réalisés à l'égard de la transition. Par exemple, le paragraphe 28 d'IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* précise les informations à fournir pour expliquer la nature et l'effet du changement de méthode comptable lors de la première application de la nouvelle norme¹. Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont aussi précisé que les sociétés doivent fournir des informations plus détaillées sur l'effet attendu de la nouvelle norme sur les produits au fur et à mesure de l'avancement de sa mise en œuvre².

Pour l'évaluation de la nature des informations à fournir d'ici la date d'entrée en vigueur de la nouvelle norme sur les produits, consultez la figure 10.

FIGURE 10



1 PwC. *In Brief: A look at current financial reporting issues. Disclosures required in interim financial statements on the initial adoption of IFRS 15*. Avril 2018. www.pwc.com/gx/en/audit-services/ifrs/publications/ifrs-15/initial-adoption-of-ifrs-15.pdf

2 Avis du personnel de la CVMO 52-723 – Office of the Chief Accountant, Financial Reporting Bulletin. Novembre 2016. www.osc.gov.on.ca/en/SecuritiesLaw_sn_20161124_52-723_financial-reporting-bulletin.htm

La catégorie « Effet non significatif » ne comprend que les sociétés qui ont expressément mentionné que l'effet de l'adoption de la nouvelle norme sur les produits était non significatif et qu'elles ne l'avaient pas quantifié.

Présentation et informations à fournir

La nouvelle norme sur les produits fait état, entre autres, de l'obligation de présenter une ventilation des produits des activités ordinaires (c'est-à-dire une ventilation des produits des activités ordinaires comptabilisés tirés des contrats conclus avec des clients entre des catégories montrant comment la nature, le montant, le calendrier et le degré d'incertitude des produits des activités ordinaires et des flux de trésorerie sont touchés par les facteurs économiques). Cette ventilation doit fournir suffisamment d'informations pour permettre aux utilisateurs des états financiers de comprendre le rapport entre les informations fournies sur la ventilation des produits des activités ordinaires et les informations fournies sur les produits des activités ordinaires de chaque secteur à présenter. Soixante-deux pour cent des sociétés (37 sociétés) n'ont fourni aucune information supplémentaire.

Pour 38 % des sociétés (23 sociétés), la ventilation des produits des activités ordinaires était plus détaillée dans les notes par suite de l'adoption de la nouvelle norme sur les produits. Nombre de ces sociétés ont présenté une ventilation des produits des activités ordinaires pour chaque segment (p. ex. par produit ou service, par canal de vente ou en faisant la distinction entre les produits des activités ordinaires gagnés à un moment précis et ceux gagnés progressivement). Quelques sociétés ont découvert que certains montants qu'elles classaient dans les produits des activités ordinaires n'entraient pas dans le champ d'application de la nouvelle norme sur les produits et les ont donc présentés séparément.

Conclusion

La nouvelle norme sur les produits introduit un modèle de comptabilisation des produits des activités ordinaires sensiblement différent. Toutefois, pour la plupart des sociétés, l'effet de l'adoption de la nouvelle norme au T1 2018 a été présenté comme étant non significatif (et non quantifié) ou, dans les cas où il avait été quantifié, l'effet représentait moins de 2 % des produits des activités ordinaires, du résultat net et du solde d'ouverture des capitaux propres.

En 2019, les normes sur les contrats de location de l'IASB et du FASB entreront en vigueur. Ces normes auront un effet sur une proportion importante des sociétés et exigeront souvent l'apport de changements aux systèmes, aux processus et aux contrôles. On rappelle aux sociétés l'importance de communiquer l'information relative aux nouvelles normes en temps opportun. Les auditeurs devraient aussi mettre l'accent sur l'évaluation du caractère adéquat des informations fournies et des contrôles s'y rapportant.

Annexe A : Étendue et méthode

Les constatations contenues dans le présent rapport s'appuient sur l'examen des états financiers du troisième trimestre de 2017, de l'exercice 2017 et du premier trimestre de 2018 d'un échantillon de 60 sociétés canadiennes faisant appel public à l'épargne.

Sélection des sociétés

Les 60 sociétés ayant fait l'objet de l'étude représentent environ 35 % de la capitalisation boursière de l'indice composé S&P/TSX (Bourse de Toronto) et de l'indice composé S&P/TSX de croissance (Bourse de croissance TSX) pour 11 grands secteurs³. Les sociétés ont été sélectionnées de façon à assurer une représentation des organisations à faible capitalisation (<2 G\$), à moyenne capitalisation (2 G\$ à 10 G\$) et à grande capitalisation (>10 G\$) (voir le tableau A1). Le tableau A2 montre le nombre de sociétés à l'étude, par secteur.

Sélection de l'échantillon

Au moins 3 sociétés de chaque secteur ayant un exercice se terminant le 31 décembre 2017 ou le 28 janvier 2018 ont été sélectionnées en fonction de leur capitalisation boursière. D'autres sociétés ont été choisies pour qu'une vaste gamme de sociétés fassent partie de l'étude.

Sélection de l'échantillon d'entreprises cotées à la Bourse de croissance TSX

Trois sociétés de chacun des secteurs Hydrocarbures, Secteur minier et Technologies ont été sélectionnées en fonction de leur capitalisation boursière. D'autres sociétés ont été choisies pour qu'une vaste gamme de sociétés fassent partie de l'étude. Les sociétés n'ayant pas présenté de produits des activités ordinaires ont été exclues de l'échantillon.

TABLEAU A1 : SOCIÉTÉS SÉLECTIONNÉES, EN FONCTION DE LA CAPITALISATION BOURSIÈRE

Taille de l'entreprise	Nombre de sociétés
Forte capitalisation (>10 G\$)	26
Moyenne capitalisation (2 G\$ à 10 G\$)	9
Faible capitalisation (<2 G\$)	25

3 Les pourcentages relatifs à la capitalisation boursière ont été calculés en date du 30 mai 2018.

TABLEAU A2 : SOCIÉTÉS SÉLECTIONNÉES, PAR SECTEUR

Secteur	Nombre de sociétés sélectionnées
Communications et médias	4
Hydrocarbures	9
Immobilier	6
Produits et services - Consommation	4
Produits et services - Industrie	5
Sciences de la vie	6
Secteur minier	9
Services financiers	3
Services publics et pipelines	4
Technologies	7
Technologies propres	3
Total	60

TABLEAU A3 : SOCIÉTÉS SÉLECTIONNÉES, PAR BOURSE

Bourse	Nombre de sociétés
Indice composé S&P/TSX	45
Indice composé S&P/TSX de croissance	15

TABLEAU A4 : SOCIÉTÉS SÉLECTIONNÉES, PAR SECTEUR ET RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Secteur	Référentiel comptable		Nombre total de sociétés
	IFRS	PCGR des États-Unis	
Communications et médias	4		4
Hydrocarbures	8	1	9
Immobilier	6		6
Produits et services - Consommation	3	1	4
Produits et services - Industrie	2	3	5
Sciences de la vie	5	1	6
Secteur minier	9		9
Services financiers	3		3
Services publics et pipelines	2	2	4
Technologies	5	2	7
Technologies propres	3		3
Total	50	10	60



CPA

COMPTABLES
PROFESSIONNELS
AGRÉÉS
CANADA

277, RUE WELLINGTON OUEST
TORONTO (ONTARIO) CANADA M5V 3H2
TÉL. 416 977.3222 TÉLÉC. 416 977.8585
WWW.CPACANADA.CA